



## DÉCISION N° 2024/105

### PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MADAME LOLITA MELENDEZ-DIAZ

**La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,**

**Vu** les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 mars 2022 portant renouvellement de mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Lolita MELENDEZ-DIAZ, directrice foncière « Est », à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Catherine Pujol, notaire au sein de la société dénommée Office Notarial de Baillargues (ONB), au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à la cession, au profit de la SPL l'OR Aménagement, des parcelles cadastrées section CD n°27 et CD n°94, sises sur la commune de Manguio ;

**Article 2 :** Ladite cession interviendra au prix de 345 088,67 € (TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES, taxe sur la valeur ajoutée comprise ; ce prix correspondant au prix de revient tel que défini par la convention opérationnelle n°0715HR2021 conclue entre la commune Manguio-Carnon et l'EPF d'Occitanie le 27 octobre 2021 ;

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le

21 JUIN 2024

La Directrice générale  
de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE